

REQ935 – Chef de service énergies renouvelables

Règlement de sélection

Table des matières

1.	<i>Profil</i>	2
A.	Diplôme requis à la date limite d'inscription	2
B.	Expérience requise à la date limite d'inscription	3
C.	Compétences et aptitudes évaluées au cours de la procédure	4
1.	Compétences génériques	4
2.	Compétences techniques	4
D.	Atouts	4
2.	<i>Comment postuler ?</i>	5
3.	<i>Procédure de sélection</i>	5
A.	Etapas de la procédure	5
1.	Screening du diplôme et des différents documents demandés	5
2.	Screening expérience.....	5
3.	Evaluation des compétences	5
B.	Conditions d'affectation	7
C.	Classement et durée de validité de la liste de lauréats	8
	Si vous êtes lauréat ?.....	8
	Combien de temps cette liste reste-t-elle valable ?.....	8
	Si vous n'êtes pas lauréat ?	8
	Epreuve complémentaire	8
4	<i>En savoir plus</i>	8
	Personne de contact chez talent.brussels (information sur la procédure de sélection)	8
	Personne de contact chez l'employeur (information sur le poste à pourvoir)	9
5	<i>Informations complémentaires</i>	9
	Aménagements raisonnables	9
	Compte rendu	9
	Représentation syndicale	9
	Pas satisfait de la procédure ?.....	9

REQ935 - Chef de service énergies renouvelables (M/F/X)

Règlement de sélection

1. Profil

A. Diplôme requis à la date limite d'inscription

- Diplôme requis AVEC expérience :

Vous disposez d'un diplôme de base de 2ème cycle d'ingénieur industriel/master ingénieur industriel délivré par une université ou une haute école belge après au moins 4 ans d'études dans le domaine suivant :

- Electromécanique

Quelles sont les autres possibilités de participation en matière de diplôme ?

- Vous pouvez également participer si vous possédez un diplôme obtenu auparavant, assimilé à l'un des diplômes précités.
- ***Vous avez obtenu votre diplôme dans un pays autre que la Belgique*** : Si vous avez obtenu votre diplôme dans un autre pays que la Belgique, vous devez disposer d'une équivalence de grade spécifique officielle de votre diplôme, obtenue auprès de l'un des Ministères des Communautés en Belgique, pour être admis dans la procédure de sélection. Cette équivalence de diplôme doit, par conséquent, **reprendre votre grade académique et l'orientation de vos études ou le domaine de celles-ci**, comme exigé au point 1.A de ce règlement de sélection. **Vous devez être en possession de cette équivalence de diplôme et nous en fournir la copie au plus tard à la date limite d'inscription.**

Si vous ne disposez pas encore de votre équivalence de diplôme, vous pouvez vous adresser :

- au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles : service équivalence,
- au Ministère de la Communauté flamande : NARIC-Vlaanderen,
- ***Vous avez obtenu votre diplôme dans une langue autre que le français*** :
Si vous posez votre candidature dans une langue autre que celle de votre diplôme, vous ne pourrez être admis à la sélection que si vous disposez du certificat linguistique article 7 correspondant à votre diplôme. **Vous devez disposer de cette attestation officielle et nous en fournir la copie au plus tard pour la date limite d'inscription à la procédure de sélection.**

Si vous ne disposez pas encore de cette attestation linguistique, vous pouvez entreprendre les démarches pour l'obtenir auprès de Travaillerpour.be.

- ***Les candidats qui, à l'étranger, ont fait leurs études dans une langue autre que le français ou le néerlandais*** et qui se prévalent d'une équivalence de diplômes ou de certificats d'études reconnue par la loi, subissent la sélection comparative en français ou en néerlandais au choix.

- **Attention**, la procédure pour l'obtention du certificat linguistique adéquat ainsi que la procédure pour obtenir l'équivalence de votre diplôme peuvent être relativement longues. Nous ne pouvons pas vous garantir que vous obtiendrez votre certificat linguistique ou votre équivalence de diplôme dans les délais impartis pour cette procédure de sélection. Cependant, nous vous encourageons vivement à entreprendre les démarches nécessaires afin de pouvoir participer aux procédures de sélection organisées par talent.brussels.

Vous n'êtes pas certain que votre diplôme vous donne accès à la sélection ou vous ne savez pas si vous disposez du certificat linguistique adéquat ?

Informez-vous auprès de la personne de contact de talent.brussels avant la date limite d'inscription (voir la section « En savoir plus » du présent règlement).

B. Expérience requise à la date limite d'inscription

Expérience requise:

Vous disposez d'une expérience professionnelle de **minimum 3 années dans le domaine des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables** pendant laquelle vous avez assuré **au moins 6 des 8 tâches suivantes** :

- 1) Pilotage du mécanisme de soutien des énergies renouvelables (certificat vert) ;
- 2) Conseil aux autorités publiques en matière de soutien aux énergies renouvelables ;
- 3) Supervision du mécanisme de traçabilité de la fourniture d'électricité verte (garantie d'origine) ;
- 4) Suivi et contrôle des organismes certificateurs ;
- 5) Gestion des flux et des transactions des certificats vert et garantie d'origine ;
- 6) Analyse, vérification et production de données ;
- 7) Octroi des décisions relatives aux communautés d'énergie ;
- 8) Analyse des réglementations applicables au raccordement des productions décentralisées.

ET vous disposez d'une expérience professionnelle de **minimum 3 années dans le domaine de la gestion d'équipe** pendant laquelle vous avez assuré **au moins 4 des 6 tâches suivantes**

:

- 1) Gestion d'un service composé d'au minimum 5 conseillers et assistants techniques;
- 2) Répartition du travail entre les membres de l'équipe ;
- 3) Planification du travail et aide à la définition des priorités avec l'équipe ;
- 4) Conduite d'entretiens individuels de performance, d'évaluation et/ou de développement ;

- 5) Définition des objectifs de l'équipe et/ou individuels ;
- 6) Développement et/ou mise en place d'outils de pilotage (tableaux de bord, KPI...).

C. Compétences et aptitudes évaluées au cours de la procédure

Les compétences ci-dessous ainsi que la motivation pour la fonction sont importantes pour le poste et feront donc l'objet d'un ou plusieurs tests au cours de la procédure de sélection (sauf mention particulière).

1. Compétences génériques

- **Décider**

Vous prenez des décisions à partir d'informations (in)complètes et initiez des actions ciblées afin de mettre en œuvre les décisions.

- **Diriger des collaborateurs**

Vous donnez des instructions claires, suivez et dirigez les résultats de vos collaborateurs et vous vous assurez que tout le monde adopte un comportement adéquat.

- **Atteindre les objectifs**

Vous vous impliquez et démontrez de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumez la responsabilité de la qualité des actions entreprises.

2. Compétences techniques

- Vous avez une bonne connaissance des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables.
- Vous avez de très bonnes connaissances de la réglementation relative aux énergies renouvelables en Région de Bruxelles-Capitale.

Une bonne motivation est aussi importante pour la fonction.

Attention! La compétence en gras et la motivation sont considérées comme particulièrement importantes pour la fonction.

Elles ont donc une valeur plus importante dans le score final, la motivation(x3) et atteindre les objectifs (X2).

D. Atouts

- Vous évoluez dans un environnement bilingue, la connaissance du néerlandais est un atout.

2. Comment postuler ?

Vous pouvez poser votre candidature **jusqu'au 07-06-26 inclus**.

Vous devez poser votre candidature en ligne via « My talent ».

Téléchargez votre diplôme, votre Curriculum Vitae (CV) ainsi que tous les autres documents nécessaires demandés en ligne au moment de l'inscription.

Si vous ne parvenez pas à télécharger votre diplôme, votre CV, ou les autres documents à fournir, vous pouvez également en envoyer une copie à la personne de contact chez talent.brussels (voir la rubrique 'Données de contact talent.brussels') en mentionnant votre numéro de registre national, votre nom, votre prénom et le numéro de la sélection.

3. Procédure de sélection

Si vous ne vous inscrivez pas ou ne vous présentez pas à une épreuve, nous ne tiendrons pas compte de votre candidature pour la suite de la procédure.

A. Etapas de la procédure

1. **Screening du diplôme et des différents documents demandés**

Vous serez admis à la sélection à condition de **disposer du diplôme requis**.

La vérification de ce point se fait sur base des différents documents et attestations à fournir au plus tard à la date limite d'inscription.

Nous procédons au screening du diplôme ainsi que des différents documents téléchargés lors de votre inscription.

2. **Screening expérience**

Vous serez admis à la sélection à condition de posséder l'expérience professionnelle requise.

La vérification de votre expérience se fait sur base de vos réponses aux questions posées lors de votre inscription. Répondez aux questions dans la langue de l'emploi pour lequel vous postulez, faute de quoi votre candidature ne pourra pas être retenue.

Attention : nous procédons à la vérification de l'expérience uniquement sur base des réponses aux questions posées lors de votre inscription. Une réponse indiquant un renvoi vers votre CV ne sera pas prise en considération. Votre CV servira uniquement de base d'information à l'étape de l'entretien et ne sera pas utilisé lors du screening de l'expérience.

3. **Evaluation des compétences**

3.1 Epreuve écrite à distance

Les compétences techniques suivantes seront mesurées à l'aide d'une épreuve écrite à distance :

- Vous avez une bonne connaissance des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables.
- Vous avez de très bonnes connaissances de la réglementation relative aux énergies renouvelables en Région de Bruxelles-Capitale.

Cette épreuve est éliminatoire:

Pour réussir cette épreuve, vous devez obtenir **au moins 50 points sur 100**

Etant donné le nombre de poste à pourvoir, **seuls les [8] premiers lauréats** de cette épreuve sont conviés à l'étape suivante.

En cas d'égalité de points, le nombre de candidats conviés à l'étape suivante peut être augmenté à l'avantage du candidat.

Cette épreuve se déroule à distance via la plateforme TestWe.

Cette épreuve se déroulera **entre le 15/06/2026 à midi et le 16/06/2026 à midi** (sous réserve de modification).

Pour les modalités pratiques, vous serez contacté par l'un de nos collaborateurs qui vous renseignera sur la marche à suivre.

Pour réaliser le test en ligne, vous devrez télécharger et installer la plateforme de test "TestWe" sur votre ordinateur.

Si vous ne disposez pas d'un PC avec accès à une session administrateur, d'une connexion internet et d'une webcam ou n'y avez pas accès, vous pouvez passer l'épreuve chez talent.brussels sur demande. Veuillez contacter la personne de contact de talent.brussels au plus tard à la date limite de candidature pour cette sélection (voir "Coordonnées de talent.brussels").

Au-delà de la date limite d'inscription, les demandes devront être assortie d'une justification afin qu'elle puisse être analysée et qu'une réponse puisse vous être fournie rapidement. Cependant, veuillez noter qu'il ne sera pas toujours possible de répondre positivement aux demandes d'alternatives.

3.2 Entretien oral chez talent.brussels(sous réserve de modification)

L'entretien évalue si vos compétences répondent aux exigences du poste.

L'entretien évaluera les compétences suivantes :

- **Décider**
Vous prenez des décisions à partir d'informations (in)complètes et initiez des actions ciblées afin de mettre en œuvre les décisions.
- **Diriger des collaborateurs**
Vous donnez des instructions claires, suivez et dirigez les résultats de vos collaborateurs et vous vous assurez que tout le monde adopte un comportement adéquat.
- **Atteindre les objectifs**
Vous vous impliquez et démontrez de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumez la responsabilité de la qualité des actions entreprises.

Vous serez également questionné sur votre motivation, votre intérêt et vos affinités avec le domaine.

Les renseignements donnés lors de votre inscription en ligne dans « My talent» seront utilisés comme information complémentaire lors de l'entretien.

L'entretien se déroulera entre **le 24-06-26 et le 25-06-26** (sous réserve de modification).

Vous pourrez vous inscrire via votre profil de votre compte « MyTalent » uniquement si vous avez réussi l'étape précédente.

Pour des raisons d'organisation, vous pourrez vous inscrire **jusqu'à 2 jours ouvrables avant l'heure de début de l'épreuve**. Passé ce délai, votre candidature et votre inscription ne seront dès lors plus prise en considération pour cette sélection.

Vous pourrez vous inscrire **uniquement aux dates proposées** sur votre profil « My Talent ». Les demandes d'alternative envoyée via le lien « demande d'alternative » **ne seront pas** prises en compte. Si vous souhaitez demander une alternative, veuillez contacter la personne de contact Talent.brussels dès réception de l'invitation à vous inscrire à l'entretien. Veuillez également à justifier votre demande afin qu'elle puisse être analysée et qu'une réponse puisse vous être fournie rapidement. Cependant, veuillez noter qu'il ne sera pas toujours possible de répondre positivement aux demandes d'alternatives.

Pour réussir, vous devez obtenir au moins **50 points sur 100**.

B. Conditions d'affectation

Si vous êtes lauréat de cette sélection, vous devrez – pour être nommé – remplir les conditions suivantes à la date d'affectation :

- être belge lorsque les emplois comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique ou que les fonctions ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou d'autres collectivités publiques
- Les citoyens revêtus d'une nationalité autre que belge et non ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen sont admissibles, dans les services du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et des personnes morales de droit public qui en dépendent, aux emplois civils qui ne comportent pas de participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique ou aux fonctions qui n'ont pas pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres collectivités publiques.
- Si vous posez votre candidature dans une langue autre que celle de votre diplôme, vous devez avoir le certificat linguistique Article 7 correspondant à votre diplôme.
- être d'une conduite répondant aux exigences de l'emploi
- jouir des droits civils et politiques
- être porteur d'un diplôme ou certificat d'études en rapport avec le niveau du grade à conférer.

Vous serez nommé après avoir accompli avec succès la période de stage requise.

C. Classement et durée de validité de la liste de lauréats

Si vous êtes lauréat ?

Le classement final des lauréats sera établi sur base des résultats obtenus à la partie « **Entretien oral** ». A égalité de points, la priorité sera donnée à la personne ayant obtenu le plus grand nombre de points à la partie « motivation » de l'entretien oral. Si une égalité persiste, le classement sera établi à partir du score obtenu à la partie « Atteindre les objectifs ». Si pour cette partie, des personnes ont des points égaux, leur classement sera établi de manière aléatoire.

Si vous faites partie de ceux qui ne peuvent pas immédiatement entrer en fonction, votre nom est repris dans une liste dans laquelle nous pouvons puiser dès qu'une place se libère à nouveau pour cette fonction.

Combien de temps cette liste reste-t-elle valable ?

Une liste de **8** lauréats au maximum, valable 6 mois, sera établie.

Cette liste peut être prolongée 2 fois pour une période maximale d'un an, à la demande d'un organisme recruteur. Si plusieurs lauréats sont à égalité de points pour l'attribution de la dernière place, le nombre maximum de lauréats fixé est augmenté en leur faveur.

Cette liste peut être prolongée 2 fois pour une période maximale d'un an, à la demande d'un organisme recruteur. Si plusieurs lauréats sont à égalité de points pour l'attribution de la dernière place, le nombre maximum de lauréats fixé est augmenté en leur faveur.

Si vous n'êtes pas lauréat ?

La procédure prend fin et vous n'êtes pas invité aux éventuelles épreuves suivantes de la même sélection.

Epreuve complémentaire

Si Brugel ou une autre administration cherchent un profil similaire, cette liste peut aussi être consultée. En fonction de votre résultat, vous serez invité pour une épreuve complémentaire.

4 En savoir plus

Personne de contact chez talent.brussels (information sur la procédure de sélection)

Marie Devalet – assistante de sélection

E-mail : mdevalet@talent.brussels

Tel : 0490 14 19 61

Iris Tower

Pl. Saint-Lazare, 2

1035 Saint-Josse-ten-Noode

www.talent.brussels

Personne de contact chez l'employeur (information sur le poste à pourvoir)

Hanane Magrane – Assistante RH
E-mail : hmagrane@brugel.brussels

5 Informations complémentaires

Aménagements raisonnables

Si vous êtes en situation d'handicap, souffrez d'une déficience ou d'une maladie, ou encore si vous êtes enceinte ou allaitante, vous avez la possibilité de demander des aménagements raisonnables dans votre procédure de sélection.

Veillez compléter le questionnaire suivant [ici](#) et envoyer vos attestations officielles à amenagement-aanpassing@talent.brussels au plus tard à la date limite d'inscription (07-06-26). Votre demande sera ensuite analysée par la personne en charge des aménagements raisonnables et vous serez contacté. En cas d'absence d'attestation valable, votre demande sera automatiquement rejetée.

Si vous avez un handicap et vous souhaitez des aménagements du poste de travail, vous devrez en informer votre futur employeur au moment de votre entrée en service.

Votre demande sera traitée de manière confidentielle, dans le respect du cadre légal établi par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Compte rendu

Après réception de votre résultat à une épreuve de sélection, vous pouvez demander dans les 60 jours calendrier un compte-rendu par écrit.

Représentation syndicale

Un délégué syndical peut assister à toute sélection organisée par talent.brussels. Les délégués syndicaux sont tenus par une obligation de discrétion en ce qui concerne les informations et les documents à caractère confidentiels.

Pas satisfait de la procédure ?

Vous pouvez envoyer une plainte à talent.brussels à l'adresse plaintes-klachten@talent.brussels.

Déposer une plainte

Lorsque vous participez à une procédure de sélection, vous pouvez déposer une plainte à tout moment de la procédure. Vous pouvez déposer une plainte si vous estimez que vous n'avez pas été suffisamment entendu par nos services, si vous estimez que la qualité de nos services est insuffisante ou si vous pensez avoir été traité injustement par l'un de nos employés.

Avant d'introduire une plainte formelle, nous vous invitons à prendre d'abord contact avec notre service Talent Acquisition en envoyant un mail à mytalentrecruitment@talent.brussels

afin de tenter de résoudre directement le problème ou d'obtenir des explications sur la décision ou le comportement contesté.

Cela étant, si vous estimez que cette démarche n'est pas possible ou n'a pas permis de résoudre la situation, vous pouvez introduire une plainte directement auprès du service des plaintes.

La procédure à suivre pour déposer une plainte se trouve ici : [Plaintes | talent.brussels](#)

Veillez noter que, pour les procédures de sélection statutaire, vous disposez d'un délai de 60 jours suivant la communication de votre résultat pour déposer une plainte.

Consulter le service de la Médiatrice de Bruxelles

Vous n'êtes pas satisfait de la réponse reçue de notre service de plaintes ?

Vous pouvez contacter la Médiatrice bruxelloise :

- via son site internet (www.ombuds.brussels)
- par téléphone (+32 2 549 67 00)
- Par mail (plaintes@ombuds.brussels)
- par courrier ou sur rendez vous (Place de la Vieille Halle aux Blés, 1 ; 1000 Bruxelles)

Introduire un recours

Enfin, vous pouvez introduire un recours en annulation contre la décision contestée, éventuellement assorti d'une demande de suspension provisoire de l'exécution, auprès du Conseil d'État. Pour ce faire, vous devez envoyer un courrier recommandé au Conseil d'État (Rue de la Science 33, 1040 Bruxelles) dans les 60 jours calendrier suivant la publication, la notification ou la prise de connaissance de la décision que vous contestez.

Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure de recours à l'adresse : www.raadvanstate.be.

Veillez noter que les plaintes (auprès de talent.brussels et/ou de la médiatrice bruxelloise) ne remplacent, en aucun cas, la procédure de recours prévue dans un cadre légal auprès du Conseil d'État et ne suspendent pas les délais de recours prévus auprès du Conseil d'État.